

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Les travailleurs détachés

## Déclaration du groupe de l'agriculture

Nous avons beaucoup apprécié le travail mené sur cet avis par les auditions de très bon niveau que vous avez organisées et qui ont permis d'aborder l'ensemble des enjeux du sujet traité. La rédaction, parfois difficile d'accès en raison de la technicité juridique de la thématique, ne laisse aucun détail de côté. Je voulais vous remercier pour cette exigence que vous avez eue.

Je ne vous cache pas que nous avons eu du mal, au départ, à bien saisir les limites du sujet. Plus que d'un avis sur les travailleurs détachés, il s'agit pour nous d'un avis sur la fraude au détachement. Je pense que le titre aurait pu être modifié en ce sens.

D'ailleurs, nous avons eu, lors de notre dernière réunion un débat important sur le titre de cet avis.

Les développements que vous avez consacrés à l'agriculture ont été beaucoup débattus, ils ont fait l'objet d'échanges approfondis tout à fait nécessaires pour saisir les nuances indispensables sur ce sujet. Je voulais vous remercier, messieurs les rapporteurs, d'avoir bien voulu nous entendre et d'avoir accepté de décrire, sans la caricaturer, la réalité du détachement en agriculture. Je tiens à redire ici que le recours au détachement peut parfaitement s'expliquer dans notre secteur. Les motivations du chef d'exploitation sont guidées par des aspects pratiques bien plus que par des aspects financiers : les prestations lui coûtent souvent plus cher que s'il embauchait lui-même directement. C'est en effet le prestataire qui se charge de l'ensemble des différentes étapes de l'embauche des salariés.

Dans des situations de détachement, nous prônons le strict respect des règles. Il serait d'ailleurs pertinent de créer une liste des prestataires qui ne respectent pas ces règles. Un système de labellisation européenne, à mettre en place par l'État ou par l'Union européenne, est également envisageable pour augmenter la visibilité du donneur d'ordre sur la bonne conduite de son exploitation.

La profession agricole est engagée dans la compréhension de ce phénomène et la lutte contre les fraudes au détachement. Par exemple, la FNSEA est l'un des signataires de la déclinaison agricole de la convention nationale de lutte contre le travail illégal.

Sur ce sujet, pour nous, une double interrogation se pose : comment avoir une politique de sanction adéquate et, en parallèle, développer une politique proactive de développement local et d'attractivité ? Une triple démarche est nécessaire : favoriser le développement des groupes collectifs qui privilégient la main-d'œuvre locale, donner les moyens aux organismes de contrôle de remplir leur rôle et procéder par des démarches simplifiées.

Toutefois, d'une manière générale, nous sommes convaincus que notre manque de compétitivité provient notamment d'un défaut d'harmonisation sociale dans l'Union européenne. Pour nous, il est essentiel de renforcer le modèle social européen et tendre vers une convergence. Pour cela, la Commission européenne doit remplir son rôle de coordination sur le marché unique européen.

Le groupe a voté l'avis.